

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

ISULATINE

CANTÀ HÈ A SO PASSIONE

INTERVIEW LAURE DEGIOVANNI P5



Photo DR via Isulatine

1,75€

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
AGENDA P15
POLITIQUE P16
CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P7



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



E À LA UNE

OPINIONS

P4

S O M M A I R E

ISULATINE

CANTÀ HÈ A SO PASSIONE

P5 & 6

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P15

POLITIQUE 1^{ER} TOUR DES LÉGISLATIVES

P16

CARNETS DE BORD

P18

ANNONCES LÉGALES

P7



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A SPAZZATA

I risultati di u prima ghjiru di l'alizzioni legislativi sò stati una scuzzulata tamanta in cuntinenti, ma soprattutto in Corsica. Qual'hè chì avaria pussutu priveda chì i quattru candidati di u Rassemblement National s'aviani da qualificà pà u sicondu ghjiru ind'è noi? Megliu, certi sariani passati pà tonti s'elli aviani dichjaratu chì, inde i dui circuscrittioni di Corsica Suttana, i raprisintanti di a strema diritta francesi isciariani in testa davanti à Laurent Marcangeli è Paul André Colombani. A surpresa hè maiò, soprattutto quand'ellu si sò chì trè candidati RN nant'à quattru sò scunnisciuti da l'eletturatu corsu è ch'elli sò pinzuti ghjunghjicci. Puru s'è i legislativi sò un scrutinu naziunali, t'ani quantunqua una purtata lucali maestra. Di regula, ùn si vota micca pà un partitu, ma piuttosto pà una parsona, un elettu di tarrenu chì cunnosci l'abitanti di i so lochi è i so problematichi spicifici. Quì, u raportu hè cambiatu cumplittamenti, incù una famighja naziunalista indebbulita è in gattiva pustura nant'à i trè quarti di a Corsica. S'ellu c'hè sicuramente un votu Rassemblement National bellu corsu, dighjà abbastanza arradicatu dipoi parechji anni inde l'alizzioni naziunali, pà un votu assai lucali cusì, bisogna à aghjustà calchi elementu in più. Cù trà 4000 è 5000 francesi chì sbarcani nant'à l'isula ogni annu, trà quilli chì ci stani è l'altri chì si comprani una casa pà vena solu dui mesi inde l'annata, l'eletturatu si ritrova mudificatu à più pudè. Sò riisciuti à fà chì i problematichi sputichi corsi sighini missi da cantu à prò di una naziunalizzazioni di issu scrutinu, cù i temi di l'immigrazioni è di l'insicurità in punta di i so primuri. Ma, hè vera chì piattassi daretu à issa trista rialità demografica è elettorale ùn pò micca essa una scusa. Certi paesi, induv'elli starani pochi pinzuti, ani vutatu assai pà a strema diritta. Criditi ch'elli n'avarani dighjà vistu una volta ind'a so vita un Arabu certi paisani di lochi persi in muntagna? Si pò capiscia chì certi vulissini sanzianu u bilanciu di Gilles Simeoni pà a Corsica è aldilà quillu d'Emmanuel Macron pà a Francia, ma li si pari nurmali di pudè dà a pussibilità à un partitu chì tempi fà dumandava a pena di morti contr'à i prighjuneru pulitichi naziunalisti di piglià u puteri? Senza dà lizzioni à nimu, pruveti à u minimu à vutà pà Corsi chì sani induv'ellu si trova u matrali di Tolla. Eccu i danni di a culunizazioni di pupulamentu. Da quì à pocu, t'avaremi ancu i merri pinzuti ind'i cità è i paesi, chì cambiarani i nomi di i carrughji è di i stretti! ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Est-ce qu'on pourrait parler d'autre chose? Ne serait-ce que cinq minutes? S'extraire des échanges d'invectives, des listings de candidats aux profils plus que douteux investis à la va-vite, des «ni-ni» qui donnent parfois le sentiment d'être propulsé 50 ans en arrière dans une cour de maternelle et faire une pause salutaire? Est-ce seulement possible, en ce moment, sur un réseau social? Il doit forcément y avoir d'autres fils de conversations. On ouvre X et on se dit que c'est très mal parti. On n'a sans doute pas bien cherché. Vite, quelque chose, n'importe quoi, même une de ces bonnes vieilles polémiques sur la crème fraîche et le gruyère dans la pasta alla carbonara ou sur la pizza à l'ananas. On ne sera pas regardant, promis! On évitera simplement de parler de chats, parce que par les temps qui courent, qui sait si même eux n'auraient pas tôt fait de se voir assigner un bord politique, sur l'air de «dis-moi qui t'aime, je te dirai qui tu es». Et là, miracle, on trouve, affiché en tendance, le #Hulk. À la bonne heure, il suffisait de demander. Va pour l'univers des comics Marvel, donc. De quoi peut-il bien être question, au juste? D'un nouveau film? Ou peut-être d'une nouvelle série? D'une convention de fans? Voyons ça... Il se trouve que l'acteur américain Mark Ruffalo qui, voilà une dizaine d'années, s'est vu confier par Marvel Studios le rôle du Dr Bruce Banner/Hulk, a des choses à dire. «Les centristes français doivent décider: soutenir la gauche ou remettre les clés du pouvoir à l'extrême droite. Nous verrons maintenant si Macron se soucie de la démocratie française comme il le prétend» lance-t-il sur son compte X suivi par 8 millions de personnes. Eh bien voilà, on aura essayé, mais il faut bien se rendre à l'évidence, décidément non, on n'en sortira pas. Et en plus maintenant, même les Avengers commencent à vouloir intervenir. C'est dire si on est mal. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Mark Ruffalo @MarkRuffalo · 20h

French centrists must decide: support of the left - or hand the keys of power to the far right?

Now we will see if Macron cares about French Democracy in the way he claims to.



francois robin @oakpope · 4h

Euh, désolé je suis macroniste, et croyez moi j'ai très à cœur les intérêts et les valeurs de la France. D'ailleurs c'est Liberté, Égalité, Fraternité. Ces procès d'intentions sont blessants.



Monsieur Samovar @m_samovar · 6h

Je pourrai me taper la tête contre les murs à l'idée qu'un acteur hollywoodien ait davantage à cœur les intérêts et les valeurs de la France que la majorité présidentielle mais...



Ebibi @EbibiGlass · 3h

J'essaye de réaliser que Mark Ruffalo s'exprime plus sur les élections que la majorité des acteurs français



The Nicolandorian (Παροδία) @NoirSierraKilo · 6h

Incroyable Hulk, littéralement



Cyph @cypharles · 6h

Vous avez des Nazis et nous on a un Hulk 🦍



Lubin @LLubin92

Mark Ruffalo qui est plus lucide que les editorialistes politique de ce pays c'était pas dans mon bingo 2024



Franck Tayelore (Avocat...dans une autre vie) @Franck_tayelore · 17h

Big fan of yours Mark. Thanks from France.

HUMEUR

Extrêmement vôtre

Ce qui devait arriver, arriva et nous le savions toutes et tous! Plus de dix millions d'âmes ont choisi de donner leur voix à l'extrême droite. Comment les blâmer? En les rejetant, en les montrant du doigt alors qu'elles sont parfois si proches de nous: enfants, parents, familles, amis? En les traitant d'inconscientes, voire de pauvres incultes, même si ce choix, elles l'ont fait cette fois-ci, peut-être plus que les fois précédentes, de manière éclairée, en ne souffrant d'aucune amnésie historique?

Vous qui avez voulu jouer avec le feu pensant qu'il vous apporterait chance, pouvoir et qu'il réchaufferait vos appétits personnels ou partisans, qu'avez-vous fait de cette humilité qui aurait dû guider vos paroles et vos actes après avoir été démocratiquement choisis, élus pour être les représentantes et les représentants de toutes et de tous?

Vous qui convoquez la culture, comme dernier rempart, alors que vous l'avez réduite à une peau de chagrin qui n'a rien de balzacienne – pensez-vous vraiment que citer Voltaire, Montesquieu, Rousseau, va permettre à ces millions d'électrices et d'électeurs, voire aux autres qui aujourd'hui s'interrogent sur leur futur vote, d'oublier les maux, les détresses, les mécontentements et les peurs, que vous n'avez jamais réellement entendus?

Et nous toutes, nous tous, qui avons désormais tellement de mal à convaincre que les extrêmes ne permettent pas le dialogue, l'écoute; qu'ils ne laissent aucune place à la liberté de proposer des solutions communes ou d'espérer réduire cette faille devenue béante entre nous ou en nous, que pouvons-nous faire face à ce besoin d'essayer autre chose même si elle est immonde? Qu'allons-nous faire de ces valeurs défendues, ici et là, par celles et ceux qui nous ont précédés: liberté, égalité, fraternité?

Questions rhétoriques, peut-être utopiques, que d'autres se sont posées avant nous avant de faire leur choix. À vous, à nous, de se les poser un peu, beaucoup avant et après le second tour de ces législatives devenues symboles d'un monde qui oscille et qui est de plus en plus – me semble-t-il – éclairé par des bougies dont la flamme vacille et qu'il faut, cependant, protéger des mauvais vents. ■

Dominique PIETRI

ISULATINE

CANTÀ HÈ A SO PASSIONE



Photo DR via Isulatine

Laure Degiovanni, Elisabeth Volpei Parigi et Maryline Girard Pietrucci

Isulatine est au nombre des formations musicales qui représentent avec force la sensibilité du chant polyphonique corse au féminin. Leur répertoire, axé au départ sur des chants traditionnels, est désormais plus tourné vers des créations originales, avec des compositions du groupe et des textes pour la plupart écrits par Paulu Santu Parigi mais aussi d'autres auteurs tels qu'Alain Di Meglio.

Rencontre avec Laure Degiovanni.

Une interview de Frédéric BOURREAU-MICAELLI.

Comment est né le projet Isulatine ?

L'histoire d'Isulatine débute en 1998, avec un nom issu de la contraction des mots isula et « latine » (« île latine »), mais le groupe a changé au gré du vent qui forge les caractères, les personnalités et les parcours, tout en restant un groupe dont les voix sont exclusivement féminines. Aujourd'hui, il regroupe trois chanteuses : Elisabeth Volpei Parigi et Marilyne Girard Pietrucci, toutes deux institutrices et moi-même, Laure Degiovanni, professeure de chant et de musique au sein de l'association Scola in Festa. Je suis la dernière arrivée au sein de la formation, il y a maintenant huit ans. Elisabeth est à l'origine du groupe et Marilyne l'a rejoint il y a vingt ans. Il y a eu plusieurs va et vient, de nombreux membres différents depuis sa création, il y a plus de vingt ans, à la manière d'un collectif. C'est un travail de partage, ce n'est pas et ce ne sera jamais nous trois uniquement. On peut rencontrer quelqu'un demain et l'intégrer si les valeurs et la vision du projet sont partagées. Au départ, Isulatine était un groupe de chant polyphonique

purement traditionnel qui s'est orienté ensuite vers des chants plus modernes, dont des créations, des compositions. Nous nous sommes détachées du chant a cappella pour nous diriger vers de la modernité avec un guitariste, Jimmy Ronchi, pour interpréter nos propres créations.

Quelles sont les thématiques de votre répertoire ?

Les valeurs de chez nous, ainsi que la femme, sont nos thèmes de prédilection, avec une idée de partage et surtout de transmission de la langue.

Dans la culture corse, les femmes ont toujours chanté, mais pendant longtemps, on a considéré que la polyphonie était le pré carré des hommes. Pourquoi ?

Parce que la polyphonie et la paghjella, ce sont essentiellement des chants de bergers, ils s'en servaient pour s'appeler d'une montagne à une autre, ce qui n'incluait pas forcément les femmes. Cela n'enlève rien au fait qu'elles ont toujours chanté, effectivement, par exemple les nanne, berceuses pour enfants. À une époque, im-

« Nous ne sommes pas un groupe qui aime coller à un programme ou à un agenda. Nous fonctionnons bien plus à l'instinct, au feeling. »



Photo DR via Isulatine

possible de voir un homme chanter une nanna ! De nos jours, avec la modernisation de la musique et de l'art, cela s'inverse, certains hommes chantent des nanne... et les femmes chantent des paghjelle. On a d'ailleurs vu pas mal de groupes féminins émerger, que ce soit avant ou après la création d'Isulatine. Je pense notamment à Suarine, Sole Donne ou encore à I Maistrelli, par exemple.

Les temps ont changé, mais est-ce que cette appropriation du chant polyphonique par les femmes est bien perçue par les hommes ?

Des personnes qui ne comprennent pas ça, il y en aura toujours. Je fais partie d'une jeune génération pour laquelle ça a toujours été très bien accueilli. Au sein du groupe, certaines ont appris à chanter avec les hommes de leur famille. Donc oui, il y a une bienveillance visible, un héritage même.

En juin 2024, vous étiez en concert à l'auditorium de Pigna.

Comment aviez-vous abordé sa préparation ?

C'était un concert quelque peu pédagogique car l'été venu, on sait que notre public est majoritairement composé de touristes et donc, lorsqu'on arrive sur la partie polyphonique, tout est expliqué. Ce qu'est une paghjella, la répartition des voix avec u bassu, a seconda et a terza. Et pour nos créations, c'est pareil, on explique, notamment de quoi parlent nos chansons. Car nous sommes conscientes que tout le monde n'est pas corsophone. La représentation a très bien été reçue.

Cet été, le groupe est en tournée avec Feli, qui fête ses 35 ans de carrière. Comment avez-vous accueilli son invitation ?

C'est une reconnaissance en tant qu'artistes, car on sent que notre travail est écouté et apprécié, mais c'est aussi une reconnaissance à titre personnel, car c'est toujours gratifiant d'être reconnu pour l'artiste qu'on est.

Pour autant, vous n'êtes pas des « pros », du moins au sens où le chant n'est pas votre activité principale.

C'est avant tout une passion et je pense qu'il faut que ça le reste pour que ce soit agréable et que cela nous donne l'envie de continuer. Ça reste très compliqué de ne vivre que de ça, car nous avons toutes nos métiers à côté et on aime véritablement le fait que ça demeure une passion. Nous sommes en auto-production et aidées par les collectivités, privées et publiques, qui nous soutiennent pour les festivals, notamment le Femen'arte, qui met en avant les artistes féminines insulaires mais aussi d'ailleurs.

Quels sont vos projets ?

Nous n'avons pas véritablement de projets car nous ne sommes pas un groupe qui aime coller à un programme ou à un agenda. Nous fonctionnons bien plus à l'instinct, au feeling. Le futur proche se résume à la tournée de Feli, on y travaille et on y prend du plaisir. Une fois la tournée terminée, c'est là que se posera la question du nouvel album, mais j'avoue que pour l'instant, il n'y a rien de concret et on laisse les choses se faire. ■



CREATION SOCIETE

N° 01

DOMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Chemin de Benciugnu
Ld La Trinité - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Juin 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DOMA

Capital social : 1000 euros

Siège social : Chemin de Benciugnu -
Ld La Trinité - 20137 Porto-Vecchio

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : L'activité de prestation de service d'économiste destinée aux entreprises du bâtiment, et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ;
Président : Mr MAGNE Timothée, Jean-Baptiste, Dany. Né le 25 Juillet 1992 à St Denis [93], demeurant à Chemin de Benciugnu, Ld La Trinité, 20137 Porto-Vecchio, de nationalité française
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 08 juin 2024, à BORGIO (20290), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : CMG

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Villa la Sauvagine, N°88, Avenue de Borgo, Lieu-dit Paterno, 20290 Borgo

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant : Monsieur NOVELLA Christophe, demeurant Lieu-dit Paterno, 20290 Borgo.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention, La gérance.

M. NOVELLA Christophe.

N° 03



FIFM "FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE

SARL au capital de 25.000 €

Siège social : 1, Rue Nd de Lourdes
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 26/06/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : FIFM "FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE
Siège social : 1, Rue Nd de Lourdes, 20200 Bastia

Objet social : L'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par la loi Art.22-2 Ord 45-2138 la loi 2010-853 du 23/07/10 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs, la réalisation de toutes opérations compatibles avec son objet social et dans le cadre stricte de la réglementation professionnelle en vigueur, la prise de participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du conseil régional de l'ordre et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables, toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres, l'exercice de la profession de commissaire aux comptes
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 25.000 €

Gérance : MEINDL Stephan demeurant 24, Bd Giraud - 20200 Bastia ;
WILLIGENS Jean-Luc, demeurant 99, Chemin de la Sirole - 06670 Colomars ;
TOMASINI Elisa, demeurant 341, Strada Stazzale - Morta - 20243 Prunelli di Fiumorbo ;
MADORE Pierre, demeurant 6, Bd la Planas - 06000 Nice

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04



Jacques ROCCA-SERRA
EXPERTISE COMPTABLE
30 bd de la Fédération
13004 MARSEILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mai 2024 à Ste Lucie de Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SLE IMMO

Siège Social : Taglio-Rosso - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Objet : Acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, divis ou indivis, de tous droits immobiliers, la gestion et l'administration, l'exploitation sous toutes ses formes par bail, location ou autrement desdits immeubles et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital : 500 Euros

Cession de parts : Libres entre associés, ascendants et descendants du cédant

Gérance : Mr CORREIA ARAUJO Leonel, né le 18/08/1989 à Esposende (Portugal), de nationalité Portugaise, demeurant Taglio-Rosso - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

N° 05



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 25 Juin 2024, il a été constitué sous la dénomination sociale « NED », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, débit de boissons y compris licence de Ivème catégorie.

Le siège social est fixé à BASTIA (20600), Route Royale, Résidence Saint-Florent, Bât A6.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. L'associé unique a effectué un apport en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé unique dans la proportion de son apport.

La société est gérée et administrée par Monsieur Richard HOUEMER, demeurant à BASTIA (20600), Route Royale, Résidence Saint-Florent, Bât A6, né le 31 Juillet 1985 à BASTIA (Haute-Corse), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
Le Gérant.

N° 06

OBRAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Lieu-dit Mangiaglia

Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Juin 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : OBRAS

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Lieu-dit Mangiaglia, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : L'activité de prestation de service d'économiste destinée aux entreprises du bâtiment, et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ;
Président : Mlle REGO Laura. Née le 08 avril 1991 à Porto-Vecchio (2A), demeurant à Lieu-dit Mangiaglia, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza, de nationalité française.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

BOCCA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Lieu-dit Portigliolo

20110 Belvedere-Campomoro

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à BELVEDERE-CAMPOMORO (20110) du 30/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BOCCA

Siège : Lieu-dit Portigliolo - 20110 Belvedere-Campomoro

Durée : 99 ans

Capital : 3000 euros

Objet : Création, acquisition, location, exploitation et gestion de tous fonds de commerce de restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Ghjuvanni COLONNA D'IS-TRIA, demeurant Lieu-dit Portigliolo, U Livanti, 20110 Belvedere-Campomoro.

Directeurs généraux : M. Patriziu CARLOTTI demeurant Lieu-dit les Cannes, Villa Carlotti, 20113 Olmeto et M. Lisan-dru, René, Pierre LUCIANI demeurant 23, Montée de la Paratella, 20110 Propriano.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROGLIANO (20247), le 13 juin 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : POCALI

Siège : Lieu-dit Turino, 20247 Rogliano,

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 85.000,00 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Lionel, Michel SILVAGNOLI, demeurant Lieu-dit Turino, 20247 Rogliano,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 juin 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : CANNELLA

Durée : 99 ans

Siège social : Immeuble Sylvestre, Quartier Gendarmerie, 20190 Santa Maria Siche

Capital social : 100€

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays ;

A titre principal :

- La prise de participations dans toutes sociétés et la gestion de titres, la gestion comptable, économique, financière et informatique de toutes entreprises, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou gérance, de tous biens ou droits, ou autrement ;
- La fourniture de toutes prestations de conseil et/ou d'assistance à ses filiales et notamment en matière comptable, financière, juridique, administrative, informatique, de gestion des ressources humaines ou encore d'organisation et d'exploitation ;
- La définition de la politique et des axes de développement du groupe de sociétés qu'elle compose avec ses différentes filiales, l'animation dudit groupe, le contrôle, la direction et la coordination des activités respectives de ses différentes filiales ;
- L'octroi à des tiers de toutes cautions, avals ou autres garanties, dans le cadre des engagements financiers ou non, pris ou à prendre par ses différentes filiales, ou par de simples participations dans lesquelles elle ne détiendrait pas la majorité du capital ;
- L'acquisition, la détention et la gestion de tous types d'actifs et/ou biens utiles à son développement, ses activités ou à celles de ses différentes filiales, ainsi que la mise à disposition desdits actifs et/ou biens à ces dernières par tous types de moyens ;

A titre accessoire :

- L'acquisition, la construction, la promotion, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation par bail ou autrement et/ou l'aliénation par tous moyens de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ;

Et généralement :

- Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des objets ci-dessus spécifiés ainsi qu'à tout patrimoine social.

Président : Mr GLINATSIS Claude, Jean-André, demeurant Résidence des Lacs, Immeuble Le Creno, Bât.B1, 20090 Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

.../...

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions collectives de l'assemblée des actionnaires.**

L'assemblée des actionnaires est seule compétente pour prendre les décisions suivantes ;

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- vente d'un actif immobilier appartenant à la société ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

A GIOIA

Société d'Exercice Libéral par Actions

Simplifiée de Vétérinaires

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Costa

20119 Bastelica

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 avril 2024 à Bastelica, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Vétérinaires

Dénomination : A GIOIA

Siège : Quartier Costa, 20119 Bastelica

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exercice de la profession de Vétérinaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Dans les rapports entre les associés et dans ses rapports avec les tiers, la Société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de Vétérinaire, et notamment au respect des règles d'indépendance et au respect du secret professionnel.

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L.228-24 du Code de commerce.

Président : Monsieur Guy Noël BENIELLI, demeurant Quartier Costa, 20119 Bastelica,
Directeur général : Madame Emma, Jeanne, Marie NOBLE demeurant 13, Lot. Jardins Santa Lina, 20000 Ajaccio
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 13 juin 2024, à BASTIA.

Dénomination : AVENE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : 5, Rue Miot, 20200 Bastia

Objet : Toutes activités de bar restauration traditionnelle restauration rapide sous toutes ses formes et plus généralement la vente de tous produits alimentaires et boissons avec ou sans alcool.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Statutaire.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Pierre François CHARTRE - Route de Pinarello - 20213 Sorbo-Occagnano.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.



N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juin 2024 à Biguglia, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS RENAISSANCE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : RT 11 - Casatorra - 20620 Biguglia

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- Principalement la prise de participation par voie d'apport ou d'acquisition, la détention et la gestion de tous titres de participation et valeurs mobilières dans toutes sociétés commerciales, industrielles, immobilières et financières.
- La mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique.

- L'assistance financière, administrative, comptable, commerciale, technique ainsi que la gestion de la trésorerie pour les sociétés du groupe et toutes opérations pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 100 euros

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.

Transmission des actions : La cession d'actions est libre entre associés ou au profit de tiers.

Président de la Société : Monsieur ROUY Emmanuel demeurant 39, Lotissement Santa Catalina, 20290 Borgo.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 28 juin 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination Sociale : GIUCA

Capital : Mille euros (1.000 €) divisés en cent (100) parts sociales de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Lotissement Stella di Mare, 22, Vigna Majo, 20110 Propriano

Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'immeubles que la société se propose d'acquérir. Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère civil ou commercial et se rattachant à l'objet social.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.000 €

Co-Gérants : Monsieur OLLA Luca, né le 11/03/1985 à SAN GAVINO MONREALE [CA] ITALIE, de nationalité italienne, marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à Madame BONACCORSI Marie Françoise épouse OLLA, et demeurant : Lotissement Stella di Mare - 2, bis Vigna Majo - 20110 Propriano ; Madame OLLA Marie Françoise née BONACCORSI, le 10 /03/1989 à Marseille [13012], de nationalité française, mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à Monsieur OLLA Luca, et demeurant : Lotissement Stella di Mare - 2, bis Vigna Majo - 20110 Propriano.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 14

EMS

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 600.000 euros

Siège social : Route de Sotta

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 01/07/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : EMS

Siège : Route de Sotta - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 600.000 euros

Objet : Toutes activités financières ou administratives sous forme de holding financier.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Samad EL MOUS-
SAOU, demeurant HLM Pifano 1, Bâtiment H, Porte 12, 20137 Porto-Vecchio, La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 15



SARL SOLEA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 euros
Siège social : Pinia, 20240 Ghisonaccia
409 107 794 RCS Bastia

GÉRANT COMPLÉMENTAIRE ET CO-GÉRANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2024 : Monsieur FERNANDEZ Antoine, demeurant Ldt Pinia, 20240 Ghisonaccia, est nommé Gérant pour une durée indéterminée à compter du 24 juin 2024.
Monsieur FERNANDEZ Jean est maintenu en qualité de Gérant.
Il y a donc une Co-Gérance.
L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

Les Gérants Fernandez Jean et Fernandez Antoine.

N° 16

PAVERANI FAMILY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Hameau de A Piazza
20228 Luri
530 956 333 RCS Bastia

MODIFICATION DE GERANT

Le 27 mars 2024, les associés ont nommé Gérante, Madame ARNAUD Christine demeurant 965, rue du Petit Breuil, 03260 MARCENAT en remplacement de Madame PAVERANI Marjorie Démissionnaire.

Pour avis,

N° 17

BUCCA DI CAVO

SARL au capital de 7774 €
Siège social : c/ Michel ROURE
Route de Mola - 20100 Sartène
342 251 435 RCS Ajaccio

Par AGE du 31/05/2024, il a été décidé de nommer nouveau Gérant M. ROURE Michel demeurant Route de Mola - 20100 SARTENE, à compter du 31/05/2024 en remplacement de Mme GARCIA Josiane Roselyne démissionnaire.
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 18

PAV INVEST

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social :
5030, Ham de Santa Severa
20228 Luri
753 486 414 RCS Bastia

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 27 mars 2024, les associés ont nommé Gérante, Madame ARNAUD Christine demeurant 965, rue du Petit Breuil, 03260 MARCENAT en remplacement de Madame PAVERANI Marjorie Démissionnaire.

Pour avis,

N° 19

PAVMARIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5030 A, Santa Severa
20228 Luri
791 709 611 RCS Bastia

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 27 mars 2024, les associés ont nommé Gérante, Madame ARNAUD Christine demeurant 965, rue du Petit Breuil, 03260 MARCENAT en remplacement de Madame PAVERANI Marjorie, Démissionnaire.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 20

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

C.G.S COUVERTURE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 4, rue Mostaganem
31600 Muret
822 143 376 RCS Toulouse

Aux termes d'une décision du 01/06/2024, le Président de la société par actions simplifiée C.G.S COUVERTURE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du : 4, rue Mostaganem - 31600 MURET à Chioso Soprano - 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 21

V.B.M.B

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 2B, Rue Colonella
Chez Madame Joelle Versini
20200 Bastia-949329528 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au : 1, Place Doria - 20217 Saint-Florent.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 22

VINIDEA CORSE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Pighjola
20226 Occhiatana
820 613 545 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en date du 27 juin 2024, le siège social de la Société a été transféré du : Lieu-dit Pighjola, 20226 OCCHIATANA à : Lot 12, Les Hauts de Chiurlinu, 20620 BIGUGLIA, et la dénomination sociale de la société est devenue « GALERIE DES VINS », à compter de ce jour, le 27 juin 2024.

Pour avis, La Présidence.

N° 23

" PRO SERVICE PLUS "

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 €
Siège social : Route du Vazzio
Lieu-dit Torricelli - 20090 Ajaccio
815 172 150 RCS Ajaccio

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2024 : Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 24 juin 2024, aux activités de : Tous types de ramonage ; Toutes opérations de désinsectisation, dératisation, vente de produits biocides et tous accessoires ; Le nettoyage de climatisations et chambres froides ; La désinfection de climatiseurs, chambres froides et locaux ; L'installation, la maintenance, le nettoyage et la désinfection des réseaux aérauliques et VMC.

En conséquence, l'article 2 " Objet social " des statuts a été modifié comme suit : La société a pour objet : Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel [6 122Z].

Ainsi que : Le nettoyage des hottes d'extraction en restauration collective Le nettoyage industriel. Tous types de ramonage. Toutes opérations de désinsectisation, dératisation, vente de produits biocides et tous accessoires Le nettoyage de climatisations et chambres froides La désinfection de climatiseurs, chambres froides et locaux L'installation, la maintenance, le nettoyage et la désinfection des réseaux aérauliques et VMC.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 24

HOCOTEL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.310.000,00 euros
Siège social : Cours Chiodi
20240 Ghisonaccia
432 838 035 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA (20240), du 14 juin 2024, ont été nommés :

En qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur Renaud MARIS, entrepreneur Individuel immatriculé sous le numéro SIRET 422 716 233 00040, domicilié professionnellement : Europarc Sainte Victoire, Bâtiment 7, Le Canet, 13590 MEYREUIL, inscrit sur la liste des personnes habilitées à exercer la profession de commissaire aux comptes depuis 1994, sous le numéro 6001069.

En qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant : La société dénommée «PERETTI BONNET ASSOCIÉS», société par actions simplifiée au capital de 150.000,00 euros, ayant son siège social sis 20, Allées Turcat Mery, 13008 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 451 026 587, représentée par Madame Anaïs BONNET, Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L.822-1 du Code de Commerce,

Pour un mandat de six (6) exercices à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis, Le Gérant.

N° 25

CHRISTIAN MAECHLING EURL

EURL au capital de 8000 €
52, rue de la Tour - 67720 Hoerdt
N° Siren : 443 784 830
RCS de Strasbourg

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/06/2024, l'associé unique :

1. a approuvé le rapport du commissaire à la transformation et a décidé de transformer l'EURL CHRISTIAN MAECHLING en Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle à compter de la date du 20/06/2024.

En conséquence, de nouveaux statuts ont été adoptés.

La transformation ne crée pas une nouvelle personnalité morale.

La dénomination sociale, l'objet, le siège et la durée restent inchangés.

Sont modifiés :

- La forme : Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle.

A été désigné, en qualité de Président, Monsieur Christian MAECHLING, demeurant 52, rue de la Tour, 67720 HOERDT.

2. a décidé à compter du 20/06/2024 de transférer le siège social au 775, route de San Pellegrino, Lieu-dit Folelli, 20213 Penta-Di-Casina.

L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.



N° 26

LOME INVEST

SARL au capital de 1.000.000 €
Siège social : 2, Lotissement Balancinu
Quartier Cavu
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza-502150642 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions du 19/06/2024, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000.000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Dominique LOME.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : Madame Dominique LOME demeurant 2, Lotissement Balancinu, Quartier Cavu, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Christian LOME, demeurant 2, Lotissement Balancinu, Quartier Cavu, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

CORSICA VOYAGES

SAS au capital de 190.000 euros

Siège social :

1, Rue Paul Colonna d'Istria - BP 304
20181 Ajaccio Cedex 1
Ajaccio 352 677 512

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Juin 2024, les associés les associés ont décidé de modifier les articles ci-dessous des statuts :

Article 2 - Dénomination*** Ancienne mention :**

La dénomination sociale est CORSICA VOYAGES, sigle « C.V ».

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du montant du capital social.

*** Nouvelle mention :**

La dénomination sociale est CANNELLE VOYAGES, sigle « C.V »

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 - Objet social*** Ancienne mention**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'affrètement de tous aéronefs auprès de toutes compagnies aériennes à l'effet d'effectuer des transports aériens de toute nature ;
- la vente de prestations de transports aériens réguliers ou non réguliers ainsi que la fourniture de toutes prestations de services aux passagers des aéronefs qu'elle aura affrétés ;
- la création et la vente de prestations de voyage, la procuration à titre lucratif aux voyageurs individuels ou en groupes des titres de transport, des services hôteliers et de tous autres prestations intéressant le voyage et les séjours, et plus généralement toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement aux opérations précitées ;
- la création ou l'acquisition ou la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce se rapportant aux activités spécifiées ;
- la création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature.

*** Nouvelle mention :**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- créer et vendre des prestations de voyage. Procurer à titre lucratif aux voyageurs individuellement ou en groupes les titres de transports, les services hôteliers et toutes autres prestations intéressant le voyage et les séjours, et plus généralement toutes prestations de services se rapportant au tourisme.

Pour avis, Le Président.

PAV GESTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Hameau de Piazza
20228 Luri-807552070 RCS Bastia**MODIFICATION DE DIRIGEANT**

Le 27 mars 2024, les associés ont nommé Président Madame ARNAUD Christine demeurant 965, rue du Petit Breuil, 03260 MARCENAT en remplacement de Madame PAVERANI Marjorie démissionnaire.

Pour avis,

PETRA ANTICA

SAS au capital de 1350 €

Fozzano -20143 Fozzano

RCS Ajaccio 910 388 362

(2022 B 00179)

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Modifier la dénomination sociale : à compter de ce jour, la dénomination sociale devient : « LP BÂTIMENT ».

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que les statuts modifiés seront envoyés par voie matérialisée au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

LE CLEMENCEAU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 200 €

47, Rue Clémenceau - 20260 Calvi

RCS de Bastia 829 488 790

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 1er avril 2024,

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet de la société à compter du 1er avril 2024, aux activités suivantes :

La vente de souvenirs et prêt à porter. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.

JURISCONSULTE HABITAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 900 euros

Siège social : Immeuble Gabbani

La Poretta, 20137 Porto-Vecchio

499 296 457 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25/06/2024 a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de holding, à compter du 25/06/2024, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du Immeuble Gabbani, La Poretta, 20137 Porto-Vecchio au 27, Turriccioli, 20137 Porto-Vecchio à compter du 25/06/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION**AVIS**

Suite à l'AGE du 02/05/2024, l'actionnaire de la SAS SESSA IMMO, SAS au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 908.266.323, dont le siège social est sis 8, Avenue de la République - Résidence l'Atrium - 20260 CALVI a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Georges DELOUTRE, Président, a été nommé en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

**Dénomination :****SCI ANDALUCIA**

Forme : SCI Société en liquidation

Capital social : 762 euros

Siège social : Lieu-dit Paternu

20290 Borgo

401 957 048 RCS de Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 1 juin 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 juin 2024. Monsieur DAVID PRONESTI, demeurant VILLA MAGNOLIA - ROUTE DE PORETTA - 20290 LUCIANA a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le gérant.

**Dénomination :****SCI ANDALUCIA.**

Forme : SCI Société en liquidation

Capital social : 762 euros

Siège social : Lieu-dit Paternu

20290 Borgo

401 957 048 RCS de Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 1 juillet 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur DAVID PRONESTI demeurant Villa Magnolia - Route de Poretta - 20290 Lucciana et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Bastia.

Le liquidateur,

STUDIO MARE

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Lugo

20231 Venaco

Siège de liquidation :

Route de Lugo - 20231 Venaco

922 151 238 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 27 JUIN 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 JUIN 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Laura FRATANI, demeurant VENACO 20231, Route de Lugo, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Route de Lugo, 20231 VENACO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**Dénomination : LOLA.**

Forme : SCI Société en liquidation

Capital social : 1000 euros

Siège social : Villa Magnolia

Route de Poretta, 20290 Lucciana

523 729 820 RCS de Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 1 juin 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1 juin 2024. Monsieur DAVID PRONESTI, demeurant VILLA MAGNOLIA - ROUTE DE PORETTA - 20290 Lucciana a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le gérant.

**Dénomination : LOLA**

Forme : SCI Société en liquidation

Capital social : 1000 euros

Siège social : Villa Magnolia

Route de Poretta, 20290 Lucciana

523 729 820 RCS de Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 1 juillet 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur DAVID PRONESTI demeurant VILLA MAGNOLIA - ROUTE DE PORETTA - 20290 Lucciana et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de Bastia.

Le liquidateur,

**ANTISANTINCA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : 4, rue François Pietri

Résidence Cours Prince Impérial

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

4, rue François Pietri

Résidence Cours Prince Impérial

20090 Ajaccio

530 154 095 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 7 juin 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien, Pierre CASANOVA, demeurant Villa 8, lotissement les Baraques, Lieu-dit Milleli, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2022, le Gérant et associé de la « **SARL LE CHARLOT** », Société à Responsabilité Limitée capital de 7622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 391 699 212 dont le siège social est sis 20220 Algajola, [Haute-Corse] a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur François ROSSI, Gérant a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 40

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2022, le Gérant et associé de la « **SARL FALCUCCI** », Société à Responsabilité Limitée capital de 7622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 397 447 921 dont le siège social est sis 34, avenue Bella Vista - 20260 Lumio, [Haute-Corse] a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Joseph Marie FALCUCCI, Gérant a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.



N° 41

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2022 de la société « **LE CHARLOT** », Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 391 699 212 dont le siège social sise 20220 Algajola, [Haute-Corse], et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur François ROSSI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 42

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2022 de la société « **FALCUCCI** », Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 7622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 397 447 921 dont le siège social sise 34, avenue Bella Vista - 20260 Lumio [Haute-Corse], et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Joseph Marie FALCUCCI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

Avà et Compagnie

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 38, Bis rue Accelle
20224 Albertacce
901 347 740 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 31 Décembre 2023 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2023 et sa mise en liquidation. L'associée unique Agathe ALBERTINI demeurant 38, Bis rue Accelle, 20224 Albertacce exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 38, Bis rue Accelle, 20224 Albertacce, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Agathe ALBERTINI.

N° 44

NKA COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Bico, Lieu-dit Pietrosella
20167 Alata
RCS Ajaccio 878 370 154

Aux termes d'une décision en date du 02 avril 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Angéline, Jeanna MARECHAL épouse ALESSANDRI, gérante, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Bico, Lieu-dit Pietrosella, 20167 Alata C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 45

CORSICA ANTICA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.200,00 euros
Siège social : Hangar Saint-Antoine
Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 889 219 002

L'Assemblée Générale réunie le 31.03.2024 au siège social de la société, sis Hangar Saint Antoine, Route de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Antoine-Dominique MAISETTI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur.

« SCI LES FUCHSIAS »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège Social : Village de Pêcheurs
Lot 24 - Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
RCS : Ajaccio 393 595 236

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 21 avril 2024, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé Monsieur Antonio IUORNO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant, Antonio IUORNO.

N° 47

« SCI LES FUCHSIAS »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège Social : Village de Pêcheurs
Lot 24 - Ile de Cavallo
20169 Bonifacio
RCS : Ajaccio 393 595 236

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux tenues d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 23 avril 2024 enregistrée au SPFE d'Ajaccio, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Antonio IUORNO.

N° 48

AVIS

Suite à l'AGE du 02/05/2024, la société SAS SESSA IMMO, SAS en liquidation au capital de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 908.266.323, dont le siège social est sis 8, Avenue de la République - Résidence l'Atrium - 20260 CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Georges DELOUTRE, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

IMMOBILIER CORSE
INVESTISSEMENT

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège : Monticellu, 20135 Conca
Siège de liquidation :
Monticellu - 20135 Conca
504 585 290 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Charles LAMO-NICA, demeurant Poggiali, route de Pinarello, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Monticellu, 20135 Conca. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE CESSION
FDS DE COMMERCE

N° 50

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio

Par acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 11/06/2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 24/06/2024, dossier n° 2024 00011078, référence 2A04P31 A 00679, la société «GRF», SAS au capital de 1000 € ayant son siège Route de Palombaggia, Hôtel Mariosa, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 878 158 633), a cédé à la société « VO », SAS au capital de 5000 € ayant son siège C/o Mr SAULI, Lot. 3, St Cyprien, 20137 LECCI, (RCS AJACCIO 925 035 537), un fonds de commerce de « restauration traditionnelle sur place et/ou à emporter, livraison, salon de thé, traiteur, prestations associées aux produits distribués, organisation d'événements » sis et exploité Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO, sous l'enseigne «VERSION ORIGINAL». Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 660.000,00 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 11 juin 2024. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, Lieu-dit Cantone, Résidence U Sant'Antonu, 20137 Porto-Vecchio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 51

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry
CS.10210 - 20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :
Marché n°2024-MAPA-033 : « Création d'un caniveau technique et réseau pluvial du quai napoléonien sur le Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi »

Procédure de passation :
Procédure adaptée ouverte

Critères d'attribution :
1 - Valeur technique : 60.0 %
2 - Prix des prestations : 40.0 %

Date limite de réception des offres : lundi 22 Juillet 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :
<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-75372 du 27/06/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 27/06/2024.

N° 52

COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU (20221)**AVIS AU PUBLIC****APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération n° 24/2024 en date du 18 juin 2024, le Conseil Municipal de SANTA MARIA POGHJU a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Ladite délibération demeure consultable en Mairie :

Mairie de SANTA MARIA POGHJU
Port de Taverna
20221 STA MARIA POGHJU

Jours et horaires d'ouverture :

du 1^{er} juillet au 31 août : du lundi au vendredi : 8 H 00/14 H 00

Le dossier du PLU approuvé par le conseil municipal va être publié sur le portail national de l'urbanisme [Géoportail de l'urbanisme - GPU].

Il est en outre tenu à disposition du public et restera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

N° 53

AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C),
6, rue François Vittori,
20600 BASTIA - Tel : 04 95 30.15.50
Mail : services@oph2c.corsica
Adresse internet : <https://www.oph2c.corsica>

Objet du marché : Réhabilitation des VRD de la résidence « U Ciosu » à Aleria 20270

Lot 1 : Démolitions - maçonneries - revêtements

Lot 2 : VRD - éclairage public

Date limite de réception des offres : 26 juillet 2024 à 12h00

Pour retrouver l'avis d'appel public à la concurrence complet, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur le profil acheteur de l'OPH2C à l'adresse suivante :

<https://oph-corse.e-marchespublics.com>

Date d'envoi à la publication : 28 juin 2024.

N° 54

**Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse**

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 Vescovato

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mme ALFONSI Marie Josephe demeurant 20234 PIETRICAGGIO, administrateur pour la FDSEA de Haute-Corse sis Casa di l'Agricoltura - Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 VESCOVATO par Mme RAFFALLI Emilie domiciliée Pont d'Arena - 20270 TALLONE.

Remplacement de Mr FLORI Philippe François demeurant Route du Cimetièr - 20250 CORTE, administrateur pour la Mutualité Sociale Agricole de Corse sis Les Hameaux de Pernicaggio - CS 70407 - 20705 AJACCIO Cedex 9, par Mr Mathieu CESARI demeurant Teppe Lenze - 20290 VIGNALE.

Pour avis, Le 02 Juillet 2024.

N° 55

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RD 263 ENTRE LE VILLAGE DE CURBARA (CORBARA) ET LE HAMEAU D'OCCIGLIONI****Commune de CURBARA****(Projet poursuivi par la Collectivité de Corse)**

2ème Insertion,

DURÉE DE L'ENQUÊTE : Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 1er juillet au lundi 15 juillet 2024 inclus (arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse n° 2024-01-04767 du 05 juin 2024).

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairie de CURBARA - Lieu-dit Casavecchielle - 20256 CURBARA

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Pierre-Paul NICAISE recevra le public en mairie de CURBARA, les :

- Lundi 1er juillet 2024 : de 09h30 à 12h00 / de 14h00 à 16h00

- Lundi 08 juillet 2024 : de 09h30 à 12h00 / de 14h00 à 16h00

- Lundi 15 juillet 2024 : de 09h30 à 12h00 / de 14h00 à 16h00

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations au commissaire enquêteur :

- de vive voix et les consigner dans un registre établi sur des feuillets non mobiles, coté et paraphé, ouvert à cet effet en mairie de CURBARA,
- par courrier, au siège de l'enquête, à la mairie de CURBARA (pour y être annexées au registre d'enquête),

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la Collectivité de Corse. Ces documents seront tenus à la disposition des personnes intéressées pendant un an, en mairie de CURBARA, ainsi qu'à la Collectivité de Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du Président du Conseil exécutif de Corse, [Direction de la Gestion Foncière tel 04 95 34 81 76 - Direction des Investissements Routiers tel 04 20 03 97 55].

Le Président du Conseil exécutif de Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.

Le présent avis est consultable sur le site institutionnel de la Collectivité de Corse.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 56

N° PC : 2024RJ0098

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/06/2024 prononçant liquidation judiciaire immédiate de la société BARCELO SARL, Lotissement N 17, Le Clos de Vescovato, 20215 VESCOVATO.

Vente au détail de produits issus de l'agriculture biologique & du commerce équitable, distribution de produits alimentaires biologiques d'écoproduits & de cosmétiques Bio ; commerce de détail et demi-gros à prédominance alimentaire ; exploitation d'un supermarché ou d'un hypermarché. 948 369 210 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 31/05/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 57

N° PC : 2024RJ0065

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/06/2024 prononçant conversion en liquidation judiciaire de MAREA GESTION SARL, lieu-dit Ponticchio, Résidence les Brises de Mer, 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. Achat, prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis en vue de la création et de l'exploitation sous tous ses formes de toute entreprise d'hébergement hôtelier : résidence de tourisme, location de mini villas, villa et meublés hôteliers, hôtel, ensemble hôtelier, résidence hôtelière. 793 846 627 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume

LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 12/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 58

N° PC : 2024RJ0095

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur PALMARI ANTOINE [], Chez Mme PALMARI - Route Royale - 20200 BASTIA. Non inscrit au RCS Bastia.

Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 01/01/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 59

N° PC : 2024RJ0097

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 25/06/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de ouverture redressement judiciaire à l'égard de LILANDRIA SAS [], TINTORAJO, 20600 FURIANI. 853 801 736 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 26/12/2023. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

DERNIERES MINUTES

N° 60

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

AVIS D'INSERTION

Tribunal ayant prononcé le jugement de Liquidation Judiciaire :

Tribunal Judiciaire de Bastia
Informations concernant le débiteur :
Domaine CASABIANCA et SCI Domaine de SANTA MARIA, tous deux sis 20230 Linguizetta.

Avis de dépôt de l'état de collocation
L'état de collocation a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Bastia le 19 Juin 2024.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC, avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia.

Bastia le 26/06/2024,

N° 61

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par la société VATTA, SARL au capital de 200 euros, dont le siège est 7, rue Vattalapesca, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 823854518.

À la société JHV, EURL au capital de 500 euros, dont le siège social est 20, rue Napoléon, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 978857530, Du fonds de commerce de Débit de boisson, situé à 7, rue Vattalapesca, 20200 BASTIA connu sous le nom de : "LE VATTA",
A pris fin le 31/12/2023.

Pour unique avis signé JHV,
Le locataire-gérant.

N° 62

RECTIFICATIF

Rectificatif aux annonces publiées dans l'Informateur Corse Nouvelle du 14 juin 2024, N°7034, concernant les annonces faisant suite au PARTAGE (N°37) et à la DONATION (N°54) de parts indivises du fonds de commerce « U MAGGIU » à SARTENE, au profit de Madame Nathalie Jeanne RICHARDIN.

Au lieu de lire « Les oppositions sont non recevables de la part des créanciers », il y a lieu de lire : « Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Me Bernadette CESARI où domicile a été élu à cet effet. »

Pour avis,
Le notaire.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 63



Maître Christel GRISCELLI,
Notaire au sein de l'Office Notarial
de Maître Dominique
CHIARI-VALDRIGHI,
À Corte [20250], 28, bis cours Paoli

LOCATION GERANCE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Christel GRISCELLI, le 22 mai 2022, enregistré à BASTIA le 7 juin 2024, Dossier 2024 00011623 référence 2B04P31 2024 N 00313, la société dénommée CD BAR, SARL, dont la siège est situé à CORTE [20250], route nationale 200, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 802807677, a donné en location-gérance à la société dénommée LEIA, SAS, dont le siège est situé 25, cours PAOLI, 20250 CORTE, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 482615804, un fonds de commerce de débit de boissons de 4^e catégorie-snack, sis à CORTE, 1, Place PAOLI, connu sous le nom de CAFE DE LA PLACE, pour une durée de une année à compter du 1er mai 2024, pour se terminer le 30 avril 2025, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour avis, Me Christel GRISCELLI.

N° 64



**SAS Alain SPADONI
& ASSOCIES**
Notaires Ajaccio (Corse-du-Sud),
Code CRPCEN 20004,
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent ».

INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 24 juin 2024, enregistré à SPFE AJACCIO, le 27 juin 2024, référence 2A04P31 2024 N 00358, a été cédé un fonds de commerce par :

Mademoiselle Hélène, Marie, Xavière CAMILLI, demeurant à EVISA [20126], rue de la Costa.

A : La Société dénommée L'ACCIOLA, société par actions simplifiée au capital de 1000,00€ dont le siège est à AJACCIO [20000], 6, rue Bonaparte, identifiée au SIREN sous le numéro 929679363 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Désignation du fonds : fonds de commerce de camping caravanning sis à EVISA [20126], lieu-dit "Acciola", connu sous le nom commercial L'ACCIOLA.

Immatriculé au registre du commerce d'AJACCIO sous le numéro 820993947 - l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

- le mobilier commercial et les agencements et le matériel servant à son exploitation.

Prix : 80.000€ dont 65.000,00€ pour les éléments incorporels et 15.000,00€ pour le matériel.

Entrée en jouissance le 24 juin 2024.

Oppositions : pour la validité et la correspondance en l'office notarial dénommée en tête de la présente dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour insertion, Maître Charles SANTUCCI. Notaire.

N° 65

EVOBAT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Route de Baracci
Lotissement San Ghjuvani
20110 Viggianello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2024, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EVOBAT
Capital Social : 1000 euros
Siège Social : Route de Baracci, Lotissement San Ghjuvani, 20110 Viggianello
Début d'activité : 20 juin 2024
Forme : SAS

Durée : 99 ans
Objet : Tout travaux du bâtiment, maçonnerie générale, terrassements et VRD, ainsi que l'acquisition de tout bien immeuble ou non, la construction, la réparation ou l'entretien de toute forme de bâtiment dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Eventuellement l'aliénation du ou des immeubles au moyen de vente, échange ou apport en société.

Président : Mr PAOLI Mathieu, Alexandre. Né le 26.09.1986 à Ajaccio (2A), demeurant : Route de Baracci, Lotissement San Ghjuvani, 20110 Viggianello. Nationalité française.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 66

LOUBOAT

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa "Lou"
Lieu-dit Mezzane

20230 Santa Lucia Di Moriani
Siège de liquidation : Villa "Lou"
Lieu-dit Mezzane
20230 Santa Lucia Di Moriani
897 781 852 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Stéphane Battesti-Crouin, demeurant Villa "Lou", lieu-dit Mezzane, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Villa "Lou", lieu-dit Mezzane, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 67

ECOWORKING NWH

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 900 euros
Siège social : 4, rue des Jardins
20200 Bastia
Siège de liquidation :
4, rue des Jardins, 20200 Bastia
907 953 590 RCS Bastia

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 12/01/2024 ICN n°7012, concernant la société par actions simplifiée ECOWORKING NWH. Il fallait lire : L'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2023, en lieu et place de 30 juin 2023.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

AVIS

Le 3 juillet 2024, par décision de l'association unique, Paul Lorenzoni, président de la SASU Lorenzoni fer et métaux, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 20.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 839 029 121, siège social Rue René Biancarelli, 20137 Porto-Vecchio a pris les décisions suivantes :
Augmentation de capital de 40.000 euros.

Ancien capital : 20.000 euros ;
Nouveau capital : 60.000 euros.

Changement de Présidence :
Démission de Paul Lorenzoni en qualité de Président, nomination de Stella Lorenzoni en qualité de Présidente sans limitation de durée, sans limitation de pouvoir.

Nomination d'un Directeur Général :
Paul Lorenzoni nommé Directeur Général, avec pouvoir d'engager la société.
Date de prise d'effet : 03/07/2023.

Pour avis et modification du RCS.

Monsieur Miot
BOUTIQUE HÔTEL • BASTIA CENTRE

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

Réservez sur :
WWW.MONSIEURMIOT.COM

[IG](https://www.instagram.com/hotelmionsieurmiotbastia) [FB](https://www.facebook.com/hotelmionsieurmiotbastia) [LI](https://www.linkedin.com/company/hotelmionsieurmiotbastia) [YT](https://www.youtube.com/channel/UC...) [TIKTOK](https://www.tiktok.com/@hotelmionsieurmiotbastia) [SNAPCHAT](https://www.snapchat.com/add/hotelmionsieurmiotbastia)

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :
al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 04 40

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par courrier ou dans nos locaux :
Immeuble AGOSTINI - Z.I Erbajolo -
114 rue Claude Papi - 20600 BASTIA

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

📞 07 77 70 57 72



📷 ranch.paganacciu

f Ranch Paganacciu



✉ ranch.paganacciu@gmail.com

EXPOSITION

Les larmes du ciel

Formé à l'École du Louvre puis à la Fondazione di studi di storia dell'arte Roberto Longhi à Florence, Nicolas Joyeux s'est ensuite initié à la photographie auprès de Ferrante Ferranti, auteur de plusieurs ouvrages de photographies, souvent consacrés aux civilisations, aux lieux sacrés et à l'art baroque. Plusieurs voyages en Afrique, au Pérou, en Italie et en Arménie vont être pour lui l'occasion de reportages photographiques qui nourrissent ses premières expositions, à Marseille et à Istanbul. La rencontre de ses deux univers, l'histoire de l'art et plus particulièrement la peinture italienne, ainsi que la photographie, est au cœur des œuvres présentées dans l'exposition *Les Larmes du Ciel*, qui est le fruit de reportages à travers le monde explorant la dimension sacrée de l'homme. À travers quinze polyptyques réunissant cinquante-sept photographies, Nicolas Joyeux propose de raconter la quête intérieure, le voyage, réalisés par l'âme blessée, depuis les souffrances que chacun endure jusqu'à la guérison. Des deux oiseaux, – l'un blanc, l'autre noir –, qui traversent les quinze polyptyques, aux mystérieuses apparitions du papillon sur une mâchoire à Naples ou du reflet d'une flamme en Arménie, l'âme est partout suggérée, passant par les silences, par la colère, par l'absence ou par le désespoir, avant de renaître en pleine lumière. Le spectateur est invité à dépasser le sens premier d'une image, à en développer le récit caché et en décoder les différentes grilles de lecture, à prêter attention à ce qui est dit comme au non-dit et à faire sa propre interprétation, basée sur son histoire et ses références visuelles. Jusqu'au 30 septembre 2024. Palais Fesch, Musée des Beaux-Arts, Ajaccio.  04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com



DANSE

Dissidanse Intinérance

Co-organisé par les danseuses et chorégraphes Michèle Etti [compagnie Vialuni, à Ajaccio] et Hélène Taddei-Lawson [compagnie Art Mouv'à Bastia], ce festival se déploie du sud au nord de l'île afin de permettre à un public élargi de découvrir et aimer « *ce langage universel qu'est la danse* » avec le concours d'artistes locaux ou venus d'ailleurs, à l'occasion de spectacles ou de performances, dans les lieux de diffusion traditionnels comme dans les théâtres de verdure et l'espace public. Comme les précédentes, cette septième édition est ouverte sur la Méditerranée avec des compagnies du Maroc, d'Italie, mais elle propose également des créations en provenance des Canaries, de Guyane, de New York, du Sénégal, de la République démocratique du Congo et du Togo. Parmi les nombreuses propositions : un solo d'Othman Sellami [Rabat] sur les hitistes, ces personnes sans emploi qui passent leurs journées adossées aux murs ; le premier solo de Marien Mazzoni, jeune danseur originaire de Bastia ; *Fagaru*, de la compagnie Diome [Dakar] « *mise en garde contre le syndrome du Titanic qui menace l'humain si les comportements envers la nature et l'environnement ne changent pas* » ; *La Danse d'après*, création de la compagnie Bal'Dilà [Ajaccio], qui part d'une analyse des danses et musiques traditionnelles corses pour écrire la partition dansée d'un spectacle actuel qui traverserait les âges ; *Sogno*, de la compagnie Twain [Rome], inspiré du *Songue d'une nuit d'été* de Shakespeare ; ou encore *Laisse-moi parler*, par la compagnie Jacques Bana Yanga [Kinshasa] qui, entre danse traditionnelle et contemporaine, évoque les problématiques sociales et politiques qui minent l'Afrique. Des ateliers et des master-classes de danse données par des artistes invités complètent cette programmation intégralement gratuite.

Jusqu'au 17 juillet 2024. Ajaccio, Bastia, Marignana et Porto-Vecchio.  06 08 07 47 86 & www.facebook.com/dissidanse

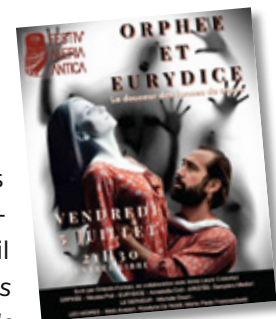


THÉÂTRE

Orphée et Eurydice, La douceur des larmes du chaos

Fils du roi de Thrace et de la muse Calliope, Orphée fut comblé de dons et les accents de sa lyre pouvaient charmer les bêtes les plus féroces et émouvoir les choses inanimées. Il épousa la nymphe Eurydice, mais celle-ci était convoitée par Aristée, fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène, auquel ses nourrices les nymphes avaient appris à cailler le lait, cultiver l'olivier et élever les abeilles. En tentant d'échapper à Aristée, Eurydice fut mordue par un serpent et en mourut. Orphée tenta de la ramener des Enfers mais échoua, puis il fut mis à mort par les Ménades. Le metteur en scène Orlando Forioso présente sa version du mythe. « *Nous regardons le mythe d'Orphée et Eurydice comme l'une des plus belles et étonnantes histoires d'amour de l'antiquité. Un homme pleure sa femme perdue ! Pour la culture grecque et romaine, cette fragilité est surprenante. Orphée utilise son talent de chanteur pour défier la mort. Qui, dans son deuil, n'a jamais rêvé de ramener un être aimé ? Le deuil produit douleurs, rêves et utopies dévastatrices.* » Ici, pas de péplums, de flammes ou de chien à trois têtes, mais un théâtre dans un décor indéfini, où les ombres et les lumières ont leur force dramatique, où les voix chantées, parlées ou enregistrées nous mènent au moment clé du mythe : quand Orphée se retourne pour regarder Eurydice.

Les 5 et 27 juillet 2024, 21h 30. Site antique d'Aleria.  www.facebook.com/orlando.forioso



LÉGISLATIVES

POCHETTES-SURPRISES ET BONBONS AU POIVRE



Au sortir du premier tour de cette élection législative anticipée, un changement radical semble s'être opéré dans le paysage politique corse. L'ennui, c'est qu'avec des candidats jaillis d'une boîte, des « mesures » qui semblent sorties d'une pochette surprise, des distributions de bonbons au poivre et à l'occasion quelques jets de boules puantes, le nouveau décor n'est pas sans faire penser à une boutique de farce et attrapes.

1^{RE} CIRCONSCRIPTION DE CORSE-DU-SUD

Le tsunami RN ébranle le bastion de Marcangeli

C'est un raz de marée auquel personne ne s'attendait. A fortiori dans un territoire où le duel du deuxième tour semblait déjà écrit d'avance. À l'issue du premier tour des élections législatives, dans la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud, le député sortant Laurent Marcangeli, a été mis en ballottage défavorable par la candidate du Rassemblement National (RN). Parfaite inconnue et nouvelle arrivante sur l'île, Ariane Quarena a en effet enregistré 31,2 % des suffrages exprimés, soit 10 376 voix, créant la surprise. Bien qu'il conserve les faveurs des électeurs ajacciens, qui lui donnent une courte avance sur la cité impériale, l'ex-président du groupe Horizons à l'Assemblée nationale n'a pour sa part obtenu que 30,7 % des votes de la circonscription, soit 10 210 voix. Mais le grand perdant de ce premier tour est à n'en pas douter le candidat de Femu a Corsica, Romain Colonna. Challenger coriace de l'ex-maire d'Ajaccio en 2022, le représentant de la majorité territoriale espérait cette fois emporter la dernière circonscription corse qui n'était pas acquise aux nationalistes. Il paye finalement la dispersion des voix du mouvement national entre les trois candidats représentant ses différentes composantes. Loin derrière Ariane Quarena et Laurent Marcangeli, il ne rassemble en effet que 5 601 voix, soit 16,8 %. Il faut dire que la déferlante du RN ne lui a laissé aucune chance et a notamment balayé l'ensemble du périurbain ajaccien. À Appietto, Bastelicaccia, Alata, Sarrola-Carcopino et même dans le fief nationaliste de Cuttoli-Corticchiato, le parti à la flamme arrive en effet largement en tête. Un résultat historique qui n'a pas étonné le député sortant. « Depuis des mois, on voit une montée très puissante du RN dans le pays tout entier », a-t-il constaté en soulignant que « rien n'est joué » pour le second tour. Pour Laurent Marcangeli, il s'agira en effet désormais de savoir sur quels reports de voix il pourra compter dimanche prochain pour pouvoir conserver son siège au Palais Bourbon. Face à cette situation inédite et afin de faire barrage à la candidate RN, la quasi-totalité de ses opposants au premier tour – à l'exception du candidat de Lutte Ouvrière et du candidat de Mossa Palatina – lui ont apporté leur soutien et ont appelé leurs sympathisants à en faire de même. En outre, de nombreux de partis politiques et mouvements de tous bords, à commencer par le président de l'Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, ont également enjoint les électeurs à ne pas accorder une seule voix au RN.

Si dans les esprits, il était acté que le Rassemblement National profiterait de la dynamique des élections européennes pour grappiller des voix, personne n'imaginait que les deux candidats RN, illustres inconnus dans la vie politique et publique insulaire se qualifieraient haut la main, pour ne pas dire sans difficulté pour le second tour.

2^E CIRCONSCRIPTION DE CORSE-DU-SUD

L'heure de gloire de Filoni

Après avoir essayé de nombreux partis de l'échiquier politique, François Filoni semble enfin avoir trouvé son créneau. Candidat du Rassemblement National dans la 2^e circonscription de Corse-du-Sud, le délégué régional du parti de Marine Le Pen a terminé la course en tête du premier tour des élections législatives. Il recueille en effet 13 620 voix soit 35,1 % des votes exprimés, et devance ainsi le député sortant et candidat du Partitu di a Nazione Corsa (PNC), Paul-André Colombani, qui ne compte pour sa part que 10 266 voix, soit 26,4 % des votes. Lors des dernières législatives en 2022, la circonscription avait d'ailleurs déjà enregistré une percée du RN qui avait créé la surprise en arrivant sur la troisième marche du podium. François Filoni, déjà candidat, avait récolté 3 787 lors de ce scrutin. En deux ans, il cumule donc plus de 10 000 voix supplémentaires. Le fruit d'un travail de terrain « entrepris depuis trois ans » par la délégation régionale du RN assure François Filoni. Une dynamique qui n'a pas fait les affaires de Valérie Bozzi. Opposante principale de Paul-André Colombani, la maire de Grosseto-Prugna et candidate sans étiquette pour ce scrutin n'a pu récolter que 6 538 voix soit 16,8 % des voix, ce qui ne lui permet pas de se maintenir pour le 2^e tour. Alors que la participation a affiché le chiffre record de 63,4 % [39 621 votants pour 62 493 inscrits] pour ce premier tour, la question est désormais de savoir si Paul-André Colombani sera en mesure de trouver suffisamment de voix pour rattraper son retard et battre François Filoni le 7 juillet. Pour ce faire, l'heure est à l'union. Finies les dissensions entre les nationalistes - du moins jusqu'à dimanche - Gilles Simeoni a tenu à lui apporter formellement son soutien afin de faire front contre la vague du RN qui menace d'emporter la circonscription. Tout comme les représentants des partis de la gauche insulaire, ou encore le bureau corse du parti présidentiel Renaissance. En revanche, Valérie Bozzi a choisi pour sa part de laisser ses électeurs libres de se déterminer en leur âme et conscience.

1^{RE} CIRCONSCRIPTION DE LA HAUTE-CORSE

Qui voilà? Marchal!

Les résultats ont pris de court la classe politique de la Haute-Corse. Si dans les esprits, il était acté que le Rassemblement National profiterait de la dynamique des élections européennes pour grappiller des voix, personne n'imaginait que les deux candidats RN, illustres inconnus dans la vie politique et publique insulaire se qualifieraient sans difficulté, pour ne pas dire haut la main, pour le second tour. Dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Corse, avec 10 855 voix et 28,8 % des suffrages exprimés, le candidat du RN Jean-Michel Marchal se retrouve à la deuxième place, 1 107 voix le séparant du député sortant Michel Castellani. Son résultat balaie au passage les ambitions de Julien Morganti qui aspirait à siéger à l'Assemblée nationale et non plus seulement sur les bancs de l'opposition bastiaise, mais aussi celles de Nicolas Battini, dont la proposition d'une extrême-droite « identitaire » n'a pas convaincu : il n'a en effet recueilli que 1 603 voix, soit 4,25 % des suffrages. Ce qui le place bien loin derrière Sacha Bastelica, candidat de l'union de la gauche, candidat à la députation pour la première fois et qui, avec 3 352 voix et 8,89 % des votes exprimés, est arrivé quatrième. En vue du second tour, Sacha Bastelica a appelé à faire barrage au RN et à voter pour le député sortant. C'est aussi le cas pour Jean-François Paoli, déjà candidat en 2022 sous les couleurs de la majorité présidentielle mais qui cette fois se présentait sans étiquette. qui laisse ses électeurs faire le bon choix. Seul Julien Morganti n'a jugé bon de donner de consigne de vote.

2^E CIRCONSCRIPTION DE LA HAUTE-CORSE

Un bon premier tour... et puis s'en va!

La deuxième circonscription de la Haute-Corse, devait, en théorie, être le théâtre d'un duel entre le député sortant Jean-Félix Acquaviva et François-Xavier Ceccoli le candidat divers droite, patron des LR en Haute-Corse, mais qui s'est présenté sans étiquette. Surprise! À l'issue du premier tour, se dessinait la très sérieuse perspective d'une triangulaire. En effet, Sylvie Jouart, la candidate du RN est arrivée en troisième position avec 11 275 voix et 16,6 %, derrière Jean-Félix Acquaviva [12 698 voix, 18,69 % des suffrages exprimés] et François-Xavier Ceccoli [15 100 voix et 22,23 % des votants]. Elle était qualifiée pour le second tour et, dans la mesure où, au national, les autres candidats du RN se trouvant dans ce cas de figure ne s'étaient pas désistés, le jeu restait ouvert pour le député sortant. Sur cette circonscription aussi, on a joué la carte d'un front anti RN, réclamé par divers élus dont le président du Conseil exécutif de Corse. Mais on n'était pas au bout de nos surprises. En effet, les instances nationales du RN ont décidé du retrait de Sylvie Jouart, pour soutenir le patron des LR en Haute-Corse. L'heureux bénéficiaire de ce « transfert », dont il s'est dit « heureux », assure en avoir été le premier surpris et annonce qu'il siègera au sein de sa famille politique. Si le candidat de droite dispose théoriquement du réservoir de voix du RN, les élections ne sont pas toujours mathématiques. ■ MP, CG, EM

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

LA SOLITUDE DU PRÉSIDENT



On pourrait, pour Emmanuel Macron, parodier la chanson de Gilbert Bécaud: «*Et maintenant, que va-t-il faire, du quinquennat qui est devant lui?*» Ou plus exactement de ce qu'il reste de son second quinquennat: presque trois ans. Et c'est long, trois ans, dans une période de cohabitation qui, quel que soit le scénario du 7 juillet, semble irréversible, tant l'hypothèse d'une victoire de Renaissance aux élections législatives est devenue impossible après un premier tour dominé par le Rassemblement national.

Le président de la République va donc se retrouver, le 7 juillet au soir, face à l'une de ces deux situations: soit le Rassemblement national dispose de la majorité absolue dans la nouvelle Assemblée nationale. Soit personne n'a la majorité absolue. Le premier scénario a le mérite, si l'on peut dire, d'être le plus simple sur le plan institutionnel: terriblement affaibli, Emmanuel Macron n'aura pas le choix et nommera au poste de Premier ministre Jordan Bardella, président du parti vainqueur.

En 1986, inaugurant la première des trois cohabitations, François Mitterrand avait tenté de finasser, adressant des signaux à Valéry Giscard d'Estaing, son vieux rival; et surtout à Jacques Chaban-Delmas, son vieux complice, pour les nommer à Matignon. Mais Jacques Chirac, leader du RPR victorieux, avait tapé du poing sur la table: le Premier ministre, ce serait lui. Même chose en 1993 où Jacques Chirac, qui ne voulait pas redevenir Premier ministre, avait poussé Edouard Balladur vers Matignon en n'imaginant pas qu'il en faisait ainsi un rival. En 1993, Lionel Jospin avait annoncé lui-même, dans la cour de l'Élysée, sa nomination par un Jacques Chirac contraint et forcé après la dissolution et la défaite.

Comment se passerait une quatrième cohabitation? Jordan Bardella Premier ministre, et ses troupes dirigées à l'Assemblée par Marine Le Pen, joueraient-il le jeu d'une cohabitation douce en se coulant dans le moule institutionnel et en gérant à minima le pays sous prétexte de «l'héritage» (un vieux truc) et d'une situation économique dégradée? Ou bien seraient-ils tentés par une cohabitation dure pour provoquer Emmanuel Macron? Tout sera question de rapport de forces et de caractère. On est donc dans le domaine de l'inconnu.

LE «SCÉNARIO BELGE»

Deuxième hypothèse: il n'y a pas de majorité à l'Assemblée nationale. Tout sera alors dans l'équilibre des forces et dans le talent du chef de l'État. Si le Rassemblement national a plus de 200 députés, il se lancera immédiatement dans une campagne demandant la démission d'Emmanuel Macron, pour clarifier la situation avec une nouvelle présidentielle. Mais attention: une présidentielle ne clarifierait les choses qu'à moitié puisque, même avec un autre président, l'Assemblée élue le 7 juillet sera là pour un an, aucune nouvelle dissolution n'étant possible pendant ce délai.

Tout dépendra du nombre de sièges du groupe dit «central», au sein duquel des élus de droite, des centristes et des socialistes pourraient, contraints par la réalité, tenter de travailler ensemble sur un programme minimum. Certains conseillers (mais comme on sait, il faut se méfier des conseillers à l'Élysée, quel que soit le président) suggèrent qu'Emmanuel Macron, dans ce cas de figure, garde Gabriel Attal à Matignon avec son gouvernement, laisser passer les Jeux olympiques, non sans avoir demandé à quelques leaders du groupe dit «raisonnable» (ils citent par exemple Michel Barnier à droite et Bernard Cazeneuve à gauche) de trouver avant la fin de l'été un compromis, un nom de Premier ministre et un projet minimum à appliquer, notamment pour pouvoir voter le budget de l'État, à défaut de faire de grandes réformes. C'est ce qu'on appelle le «scénario belge», nos amis de Belgique ayant pris l'habitude de ces vraies-fausse vacances du pouvoir.

Il y a une grande différence: en Belgique, on n'élit pas un président de la République au suffrage universel. C'est bien pourquoi la logique du compromis, qui fonctionne notamment en Allemagne, a beaucoup de mal à s'imposer en France. Chez nous, à la fin, tout se joue avec l'élection du président. Et si, finalement, c'était ça le problème? Confronté à ces deux scénarios, loin de la «clarification» qu'il souhaitait provoquer, Emmanuel Macron va aussi découvrir que, contrairement à ce que dit une autre chanson de Gilbert Bécaud, «*la solitude, ça existe*». ■



À LIRE AVANT DE VOTER

Les naufrageurs (Comment ils ont tué la politique)

par Nathalie Schuck (Editions Robert Laffont, 19 €)

À force de faire des tours de France en reportage pour Le Parisien puis Le Point, Nathalie Schuck a décidé de passer au scanner les dérives de la V^e République : présidentialisation à outrance et défauts du quinquennat ; promesses non tenues ; effets délétères du non-cumul des mandats ; dictature de la transparence ; mythe de l'homme providentiel ; marges de manœuvre de plus en plus limitées ; vocabulaire devenu souvent incompréhensible des responsables politiques ; mépris de Paris pour la province et des « élites » pour le peuple ; ravages de la bureaucratie et des normes...

Tous ses interlocuteurs, en « on » ou en « off », lui ont confié avec lucidité le diagnostic du mal, sans réussir à délivrer la bonne ordonnance pour le combattre. Le dernier chapitre de ce livre décapant, paru en avril 2024, s'intitule « la marinisation des esprits » : « En vertu de quelle recette miracle un exécutif marinisé obtiendrait-il des résultats qu'aucun pouvoir avant lui n'est parvenu à arracher ? » interrogeait Nathalie Schuck en pensant à 2027. La question se posera peut-être plus tôt.

L'extrême droite, nouvelle génération, enquête au cœur de la jeunesse identitaire

par Marylou Magal et Nicolas Massol (Ed Denoël, 19 €)

On découvre dans ce livre des militants que l'on croiera bientôt dans les couloirs de l'Assemblée nationale et, peut-être, dans les cabinets ministériels. Il y a là des jeunes de LR, des amis d'Éric Zemmour et Marion Maréchal, des proches de Jordan Bardella. C'est la fameuse « union des droites », repoussée (jusqu'alors) par Marine Le Pen. Ils sont ambitieux, avides de revanche, moins souverainistes qu'identitaires. Les attentats islamistes et la lutte contre le mariage pour tous les ont rapprochés. On y croise aussi Jordan Bardella, pas toujours aussi lisse qu'il semble l'être à la télévision.

Parlez-vous poloché ?

par Bruno Fuligni (Hémisphères Éditions, 24 €)

En matière de culture parlementaire, Bruno Fuligni est le

meilleur. Il sait tout. Il peut vous raconter la moindre séance de « la Chambre » sous la III^e République. Avec ce « petit dictionnaire d'argot politique de 1789 à nos jours », il nous promène dans le monde d'hier et celui d'aujourd'hui, de « baron » à « dégommer », de « girouette » à « pétroleuse », de « bolcho » à « prolo », de « traversée du désert » à « zadiste », de « godillot » à « frère trois points », sans oublier « limoger », « circo » et « langue de bois ». Il a oublié « cohabitation ». Qu'importe : avec des croquis et des photos en prime, ce livre est un régal.

Les moissons de la colère, Plongée dans l'Europe nationaliste

par Charles Sapin (Éditions du Cerf, 20 €)

Journaliste au Point, Charles Sapin s'est promené dans les pays européens tentés par l'extrême droite, même s'il se refuse à employer le mot. Il est allé en Hongrie, aux Pays-Bas, au Portugal, en Finlande, en Suède, en Autriche, en Allemagne, en Italie. Partout, il a retrouvé le sujet de l'immigration comme « premier carburant nationaliste » et croisé les obsédés du « grand remplacement ». Il décrit un paysage que l'on n'aurait pas imaginé il y a encore dix ans, notamment en Suède, longtemps fief de la social-démocratie.

Les résultats des élections européennes et la campagne législative en France font évidemment converger les regards vers l'Italie. Charles Sapin montre comment la cheffe du gouvernement, Giorgia Meloni, aussi conservatrice sur les mœurs que Marion Maréchal, a en revanche choisi le pragmatisme sur le plan économique, s'est finalement ralliée à l'Union européenne, a mis de l'eau dans son vin sur l'immigration, soutient l'OTAN et est anti-russe. « Elle n'est pas ma sœur », a dit d'elle Marine Le Pen.

C'est un ancien bras droit de Mario Draghi qui le dit : « Gouverner, c'est comme un brutal réveil qui vous tire du lit après un long sommeil. On ne peut plus faire fi de la réalité », ce que Charles Sapin traduit : « Les vainqueurs dans les urnes sont contraints de trouver un compromis entre leur désir de réincarnation et les contraintes de la réalité ». S'ils arrivent au pouvoir, on ne sait si Marine Le Pen et Jordan Bardella prendront le même virage. C'est une question-clé qui pourra se poser très vite. ■ Béatrice HOUCHARD

**FRAC
CORSICA**

**CULLETTIVITÀ
DI CORSICA**



© Madison Bycroft

ARCANES RITUELS ET CHIMÈRES

**MATHILDE ALBOUY, NILS ALIX-TABELING, RUBA AL-SWEEL,
KEVIN BRAY, MADISON BYCROFT, LEONORA CARRINGTON,
DOMINIQUE DEGLI ESPOSTI, JUSTIN FITZPATRICK,
MICHELE GABRIELE, ANTOINE GIACOMONI, CECILIA GRANARA,
SHUO HAO, WILMA HARJU, YOURI JOHNSON, KRIS LEMSALU,
ISAAC LYTHGOE, ALEXANDRA METCALF, JI-MIN PARK, ROJDA YAVUZ.**

04.07.2024 → 19.10.2024

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLETTIVITÀ DI CORSE

ME LES MUSÉES
DE CORSE

Da u luni à u sabbatu, da 10 ore à 6 ore di sera
Du lundi au samedi de 10h00 à 18h00
A Citadella, 20250 Corti | +33 (0)4 20 03 95 33
frac@isula.corsica | www.frac.corsica